

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER le PILEU

Mardi 20 septembre 2016

Maison de quartier Gérard Philipe

Présents : Mme Corine BURGAIN, M. Xavier CLÉMENCEAU, Mme Christine DE PONTFARCY, M. Hugues DE PONTFARCY, Mme Gisèle DURELLE, M. Patrice GADENNE, Mme Jocelyne GAUGRIS, M. Benoît GRASCOEUR, Mme Claude GUERNIOU, M. Rafaël GUIGNARD, M. Gilles GUILLON, M. Jean-Louis HANOUILLE, M. Pierre HERVY, M. Rémy HOFF, Mme Gisèle LE THILLY, Mme Michèle LECLERE, M. Bernard NICOLAS, M. René PELTIER.

Excusés : M. Denis FELICITE-ZULMA, M. Daniel GEFRELOT, M. Laurent GERAULT, M. Yves LE FLOCH, Mme Thérèse LE LIEVRE, M. Alain RENARD, Mme Nicole ROLLAND.

Élus :

Mme Régina LAHUTTE, adjointe au maire déléguée à la petite enfance et à la famille, chargée du quartier du Pileu,

M. Gilles CORDIER, conseiller municipal délégué au stationnement.

Services municipaux :

M. Sébastien MASSON, chargé de mission démocratie participative,

Mohamed IKHARAZEN, responsable de la maison de quartier Gérard Philipe.

Président de séance : M. Bernard NICOLAS.

Secrétaire de séance : M. Sébastien MASSON, Service Démocratie Locale et Vie des Quartiers.

INTRODUCTION

M. IKHARAZEN commence la réunion en présentant une démarche de diagnostic partagé du territoire du Pileu impulsée par la maison de quartier Gérard Philipe. Cette démarche implique acteurs et forces vives du territoire (habitants, usagers, commerçants...) pour mettre en évidence les forces et les faiblesses du quartier et de réfléchir à apporter des solutions pérennes à des situations problématiques. La maison de quartier se veut être au centre du quartier en le dynamisant. Une information sollicitera les forces vives pour contribuer à la réalisation de ce diagnostic. M. IKHARAZEN conclut par ses remerciements qu'il adresse à toutes les personnes venues à la journée portes ouvertes du 17 septembre.

Validation du compte-rendu de la réunion du 7 juin 2016.

Le compte rendu est validé à l'unanimité des participants présents, sans modification.

1. POINTS SPÉCIAUX – ACTUALITÉS

a. Point d'information sur les compteurs Linky.

Suite à des courriers adressés par M. le Maire à ENEDIS (anciennement ERDF), au Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et au Ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, Mme LAHUTTE fait un point sur le déploiement des compteurs Linky à Palaiseau et apporte des éléments d'informations officielles complémentaires :

Le changement des compteurs relève d'une décision européenne et il serait illégal pour une collectivité locale de prendre un arrêté pour s'y opposer. Mme LAHUTTE précise qu'ENEDIS acceptera le refus des Palaisiens qui ne voudront pas des nouveaux compteurs. Pour cela, les particuliers devront le signifier par courrier recommandé avec accusé de réception à ENEDIS en mettant en copie M. le Maire pour que cette action soit bien soutenue par la mairie. À l'heure actuelle, 16 Palaisiens ont émis leur refus.

ENEDIS

Direction Territoriale Essonne

M. Philippe ROQUELLE

Chargé de Relation Collectivités Territoriales

100 rue du Pelvoux

91080 COURCOURONNES

Les compteurs Linky transmettent une fois par mois à ENEDIS des informations cryptées sur la consommation réelle (et non estimée) des particuliers. L'exposition des habitants aux ondes électromagnétiques de ces compteurs est largement sous les normes tant par leur faiblesse que par leur brièveté (rapport de L'Agence nationale des fréquences –ANFR- de mai 2016).

b. Evolution du projet d'élargissement des zones 30

Mme LAHUTTE explique que conformément au plan d'action fixé par la Ville, les services travaillent actuellement sur le quartier de Lozère. Le Pileu pourra bénéficier d'un retour d'expérience forcément profitable au déploiement des zones 30 programmé en 2017.

M. GADENNE rappelle les travaux de la commission circulation du conseil de quartier et les propositions faites par cette dernière en matière d'aménagements et de réduction de la vitesse des véhicules. Ces propositions ont été actées par un vote du conseil de quartier du Pileu en 2015.

2. TRAVAUX DES COMMISSIONS

a. Commission « circulation-stationnement » : retour sur les réunions publiques du 01/09/2016 (rue des Quatre chênes) et du 14/09/2016 (rue du Capitaine Cocart).

➤ Présentation du flyer du conseil de quartier des Garennes sur le stationnement.

M. GADENNE résume les échanges de la réunion publique sur le stationnement de la rue des Quatre chênes (01/09/2016) dont la conclusion tient dans la nécessité d'attendre la mise en place des zones 30 avant toute matérialisation de stationnement.

M. CORDIER précise que Mr le Maire d'Igny a également réuni les riverains de cette rue et la majorité n'était pas prête à proposer des zones de stationnement.

Une autre réunion publique a eu lieu le 15 septembre sur le stationnement dans la rue du Capitaine Cocart. Une proposition de plans de stationnement pour le bas de la rue a été validée. Après essais, des actions correctives pourront toujours être apportées. Pour les autres portions de la rue (zone des virages du haut de la rue), des propositions seront adressées aux riverains et le plan qui recueillera le plus de suffrage sera adopté.

Un participant signale que le simple respect de l'alternance du stationnement libèrerait des espaces de trottoir, or les deux rives sont encombrées.

Mme LECLERE et Mme DE PONTFARCY soulevant des problèmes de circulation dans la rue de Vauhallaan, M. CORDIER annonce que cette rue fait bien partie du plan d'action de la Ville et qu'une réunion publique devrait avoir lieu dans le courant du mois de décembre pour proposer une offre de stationnement. M. GADENNE invitera la commission du conseil de quartier avant cette échéance pour travailler sur cette rue en amont de cette réunion.

Sur la question du stationnement, Mme LAHUTTE présente le travail du conseil de quartier des Garennes pour lequel elle est adjointe de quartier également. Il s'agit d'un flyer sous la forme d'un quizz qui pousse avec humour les automobilistes à s'apercevoir de leurs comportements parfois gênants en matière de stationnement. Les participants ont trouvé cette idée intéressante et pourraient l'adapter au quartier du Pileu.

b. Commission « Investissements ».

Mme LAHUTTE annonce que la date de la prochaine commission inter-quartier investissement est fixée au 10 octobre prochain. Les projets des conseils de quartier sont en cours de chiffrages et en étude de faisabilité. Ils seront examinés, hiérarchisés et validés à l'occasion de cette réunion.

c. Commission « dénomination des rues ».

Mme LAHUTTE rappelle que le Palaiseau Mag' a invité les Palaisiens à émettre des propositions de dénominations de nouvelles voies à l'ouest de Polytechnique. La commission qui se réunira le 17 octobre travaillera sur la collecte complète de ces propositions pour en extraire une douzaine. Le conseil municipal entérinera ensuite les nominations des nouvelles voies.

3. QUESTIONS DIVERSES

Une participante pose la question d'un aménagement d'un « dépose-minute » à proximité de l'école Henri Wallon. M. CORDIER répond qu'un tel aménagement est rendu tout-à-fait impossible étant donné le haut degré actuel du plan Vigipirate.

Mme LECLERE signale que des ordures ménagères sont déposées dans une corbeille inadaptée à cet effet, au bout de la rue de Vauhallaan, à proximité d'une halte des gens du voyage. Elle propose qu'un container soit installé pour pallier à ce besoin.

Un participant félicite les agents de la ville qui ramassent assez régulièrement les déchets et encombrants sauvages déposés en haut de la rue du Clos du Pileu près du container à verres.

M. GADENNE signale une haie débordant sur le trottoir du 20 de la rue des Fraisettes qui gêne la circulation piétonne. M. CORDIER répond qu'un courrier a été adressé aux riverains propriétaires de cette haie.

M. GADENNE fait remarquer que des herbes poussent sur le trottoir pair de la rue des Fraisettes et méritent un entretien de la part des services de la Ville. M. CORDIER répond que la ville a renoncé à l'utilisation de produits phytosanitaires pour ce type d'entretien.

M. GADENNE signale qu'un panneau de signalisation subsiste malgré l'effacement d'un emplacement de livraison rue des Fraisettes. M. CORDIER répond que le changement d'arrêté est en cours et que ce panneau va disparaître très prochainement.

Un participant attire l'attention sur le carrefour de la D444 et la rue du Capitaine Cocart. Le marquage au sol actuel est qualifié de dangereux pour les piétons et un panneau est à terre. Il propose que le marquage antérieur soit de nouveau matérialisé car plus sécurisant. M. CORDIER répond que ce site est de la compétence du Département et non de la Ville.

M. NICOLAS fait remarquer que les véhicules sont de plus en plus nombreux à cet endroit. M. CORDIER répond qu'un comptage sera programmé pour en faire une évaluation chiffrée.

Un participant signale qu'au rond-point de Polytechnique, un panneau annonce une fin de limitation de vitesse à 50 km/h, toutefois il n'y a pas de panneau d'annonce de limitation à 50 km/h en amont. M. CORDIER répond que ce panneau a probablement été dérobé.

Un participant demande quand la signalisation du nouveau rond-point de la pharmacie sis rue de l'Effort Mutuel et avenue des Alliés sera-t-elle installée ? La réglementation de la circulation automobile sur cette voie n'y est pas respectée, elle est dangereuse. M. CORDIER se rendra sur place pour examiner la demande.

Un participant fait remarquer que la végétation d'un riverain du chemin de Vauhallaan laisse tomber sur le trottoir des baies qui rendent l'aspect du revêtement dans un état discutable. Sa question est de savoir à qui revient l'entretien de l'espace public dans un tel cas.

Un participant pose la question de la remise en état des jeux en haut de la rue du Clos du Pileu. La question sera posée aux services techniques de la Ville.

Une participante pose la question de l'avenir de l'ancien marché du Pileu. Mme LAHUTTE répond qu'une consultation des habitants a été menée sur le devenir du marché du Pileu via le Palaiseau Mag', et les propositions les plus formulées sont les suivantes :

-
- Maison de santé
 - Pôle de services type Poste
 - Marché de maraîchers bio
 - Lieu de pratiques associatives

Selon l'engagement de la Poste vis-à-vis de l'Etat, le quartier du Pileu ne nécessite pas de nouvelle agence. Et le marché ayant fermé, il n'est pas pertinent d'en rouvrir un nouveau. Il reste donc la maison de santé, qui répondrait à un réel besoin à Palaiseau.

La municipalité a récemment organisé les Etats généraux de la santé à Palaiseau, réunissant avec les professionnels de santé de la ville, notamment ceux qui partiront bientôt en retraite, et ont exposé leurs difficultés à trouver un repreneur pour leur cabinet. En effet, les anciens cabinets à Palaiseau ne sont pas aux normes PMR.

Ce projet demande beaucoup de temps et il faut trouver un investisseur privé, il ne pourra donc pas être réalisé sur ce mandat.

Trois sites pourraient voir le jour :

- Un site en centre-ville
- Un site au Pileu
- Un site sur le Plateau

M. CLÉMENCEAU signale un affaissement de voirie au début de la rue de Vauhallan. Il signale également que les candélabres de cette même rue éclairent par-dessus les arbres si bien que l'éclairage manque de performance. Un participant souligne que le même problème sévit en haut de l'impasse des Fraissettes.

Une participante rappelle le mauvais état de l'escalier à l'angle de la rue de la Sablière et la rue des Billancourtois qui nécessite la réparation de deux marches. Mme LAHUTTE répond que cet escalier ne fait pas partie des réfections prioritaires mais elle reposera toutefois la question aux services techniques.

Un participant demande si comme l'an dernier des pelles à neige et du sel seront mis à la disposition des riverains pour déneiger devant leur porte. Un numéro d'urgence sera-t-il mis en place ?

4. PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR DU PROCHAIN CONSEIL DE QUARTIER (mardi 6 décembre, 20h30, maison de quartier Gérard Philippe)

- Point sur l'élargissement des zones 30 avec, si possible, un retour d'expérience sur le déploiement dans le quartier de Lozère.
- Retour sur les réunions des diverses commissions
- Réponses aux questions posées.